



# Le Bulletin

Volume 50 Numéro 1

Édition du 2 septembre 2021

## Dans ce bulletin

*Message du président .....p.1-2*

*Sessions de préparation à la retraite .....p.2*

*Nomination des représentants à la gouvernance scolaire .....p.3*

*Vaccination obligatoire: position syndicale .....p.3-4*

*Le 28 septembre: Rencontre d'information des nouvelles et nouveaux membres du SEHR (CSQ) .....p.4*

## À l'agenda

**MARDI 14 septembre 2021**

*Première rencontre du conseil des personnes déléguées*

Heure : 18 h30 - connexion à compter de 18 h  
(inscription en ligne)

Lieu : Rencontre en salle virtuelle, par ZOOM

**MARDI 21 septembre 2021**

*Première Assemblée Générale (vote sur l'offre intersectorielle)*

Heure : 18 h30 - connexion à compter de 18 h  
(inscription en ligne)

Lieu : Rencontre en salle virtuelle, par ZOOM

**MARDI 28 septembre 2021**

*Rencontre des nouveaux et nouvelles membres du SEHR*

Heure : 18 h 30 (inscription requise auprès du SEHR)

Lieu : les détails sur le lieu de la rencontre vous seront transmis lors de votre inscription

## Message du président



Bonne rentrée,

En tant qu'enseignant de sciences, j'ai une maxime que j'utilise à profusion. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». J'espérais tellement qu'on puisse mettre rapidement de côté la COVID (et tous ses variants Delta, Mu, etc.) et qu'on reprenne la vie plus naturellement. Eh bien, il faudra être patient, certains diront résilients.

Nous devons encore faire face à tous les défis qu'amène cette pandémie. Distanciation, masque, désinfection, ventilation ... sont toujours présents.

Espérons que nos dirigeants sauront nous donner temps, espace et autonomie afin de nous permettre de nous préparer et nous ajuster. Éviter le sentiment d'urgence omniprésent et l'épuisement qui en découle.

Ceci dans un chantier de transformation. Qu'on pense aux modifications apportées par la loi 40, qui modifient notre cadre de travail d'une part, en nous donnant plus d'autonomie et plus de valeur à notre jugement professionnel et d'autre part, en venant encadrer notre obligation en matière de formation continue. Il faudra rester vigilant pour conserver ces acquis et les utiliser pour accomplir notre travail.

Nous devons aussi conclure la présente négociation collective, voter l'entente et la mettre en place : revalorisation de la profession, augmentation salariale, soutien, enseignants mentors, classe spécialisée, etc.

Après cela, nous débuterons la prochaine ronde de négociation ! Vous avez bien lu. Cette nouvelle convention non signée se termine le 30 mars 2023. Nous sommes tous conscients que les besoins du système scolaire, des enseignantes et des enseignants qui y œuvrent sont loin d'être comblés. La lourdeur de la tâche n'a pas diminué.

Le dossier de l'équité salariale est toujours au menu. Nous contestons actuellement la valeur de notre emploi pour une période couvrant plus d'une décennie et bien que l'entente actuelle règle une partie du problème au dernier échelon salarial, nous souhaitons toujours obtenir une compensation rétroactive pour toutes ces années.

Au local, nous devons aussi porter une attention particulière à la relève, nul n'est éternel. Nous devons donc consolider, bâtir pour le futur.

Ensemble ... toujours ensemble ... en nous basant sur notre force, «la solidarité».

«*Nul homme n'est une île*». Nous avons été trop isolés. J'ai hâte de vous rencontrer, de débattre, de discuter avec vous autrement que par visioconférence.

Je nous souhaite une excellente année et sachez que nous sommes là! Présents!

Bonne année scolaire!



Eric Plourde, président

## Sessions de préparation à la retraite

**Cette année, deux options vous seront offertes par l'AREQ pour les sessions de préparation à la retraite : le mode virtuel ou le mode présentiel. Le SEHR, comme à son habitude, offrira le remboursement de certains frais à tout membre qui assistera à la formation pour la première fois.**

Ces sessions, planifiées et réalisées par l'AREQ-CSQ avec l'aide de ressources externes (CSQ et autres), s'adressent aux membres des syndicats affiliés à la CSQ qui prendront leur retraite d'ici le 31 décembre 2023. Vous pouvez vous y inscrire une seule fois au cours de votre carrière.

Le SEHR, fier de vous offrir la participation aux sessions de préparation à la retraite, assume les frais d'inscription, de transport et de repas. Les conjointes et conjoints des membres sont invités à participer à ces rencontres, mais devront acquitter eux-mêmes tous les frais.

Vu le contexte particulier entourant la pandémie de COVID-19, la possibilité d'assister à une séance en visioconférence vous sera également offerte. Pour les **rencontres en mode virtuel**, vous devez vous inscrire en ligne sur le site de l'AREQ à [areq.lacsq.org](http://areq.lacsq.org) en cliquant sur le bouton «Inscription SPR» et en choisissant «Sessions virtuelles» dans le menu principal (une seule rencontre par sujet). Vous devez remplir votre inscription et à la case «syndicat» choisir dans le menu déroulant : «228 Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu».

Le paiement de 50\$ se fait par carte de crédit. Le Syndicat remboursera seulement vos frais d'inscription sur présentation du courriel de confirmation de paiement. Veuillez prendre note que cette façon de procéder est uniquement pour les sessions en mode virtuel. Si vous préférez les **rencontres en présentiel**, il faut s'inscrire le plus tôt possible par courriel au [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org), ou par téléphone : 450 348-6853.

### Rencontres en présentiel

**Lieu :** Longueuil

**Date :** 18 et 19 février 2022

*(Annulation sans frais, possible avant le 14 janvier 2022)*

**ou**

**Lieu :** Saint-Hyacinthe

**Date :** 22 et 23 avril 2022

*(Annulation sans frais, possible avant le 1<sup>er</sup> février 2022)*

Le nombre de places en présentiel étant limité, ne tardez pas à vous inscrire!

# Nomination des représentants à la gouvernance scolaire

*Avec l'entrée en vigueur des dispositions de la loi 40, nous avons compris que les organes décisionnels présents dans nos écoles et au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : conseils d'établissements et nouveau conseil d'administration, avaient désormais plus de pouvoirs. Il est d'autant plus important que les postes occupés par des enseignantes ou des enseignants ne soient pas laissés vacants!*

## Conseil d'établissement

La nouvelle structure maintient la parité entre le nombre de membres du personnel par rapport à celui des parents qui y siégeront, mais octroie plus de latitude à celui-ci pour se prononcer sur divers enjeux.

Cependant, il est à noter que cette année les enseignantes et enseignants qui représentent leurs collègues sur ce conseil entreront en fonction **d'ici le 30 septembre**, leur nomination devra donc avoir lieu avant.

## Conseil d'administration du CSSDHR

L'enseignante qui siège au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a été désignée l'automne dernier, il n'y a donc pas d'élection pour ce poste cette année. Tous les représentants au conseil d'administration siègent pour un mandat de trois ans.

# Vaccination obligatoire : position syndicale

*Le 17 août dernier, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de rendre la vaccination obligatoire pour le personnel de la santé. Avant de se lever et d'applaudir, il convient de se poser certaines questions à propos de cette mesure qui constitue une atteinte directe aux droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.*

En effet, depuis le début de cette crise, la CSQ a réclamé des mesures de protection supplémentaires pour les travailleuses et travailleurs les plus exposés à la maladie. Elle a donc accueilli avec enthousiasme l'arrivée d'un vaccin jugé efficace contre les complications de la COVID-19. Toutefois, il y a une marge entre recommander la vaccination à nos membres et accepter qu'on leur impose!

C'est ainsi que nous nous positionnons dans ce dossier.

Dans ce contexte, la CSQ, bien que convaincue par les données scientifiques des bienfaits d'une couverture vaccinale optimale pour ses membres, désire mettre en garde le gouvernement sur le danger d'attenter à l'intégrité physique des travailleurs et travailleuses, un droit fondamental protégé par la Charte des droits et libertés de la personne, en optant pour son imposition.

En effet, elle considère qu'avec la couverture vaccinale qui atteint en moyenne 85% chez les travailleuses et travailleurs de la santé dans toute la province, les bienfaits potentiels qui pourraient être obtenus par l'imposition d'une vaccination obligatoire aux 15% restants ne compenseraient pas les dommages que celle-ci pourrait engendrer (cristallisation des opinions, perte de confiance en l'employeur, isolement des individus, désertion et aggravation de la pénurie de personnel), sans compter que pour certaines personnes ayant une condition de santé particulière, la vaccination pourrait être contre-indiquée, ce qui fait qu'elles ne pourraient pas, de toute façon, se la voir imposer.

De plus, d'autres mesures de prévention bien moins contraignantes sont toutes aussi efficaces pour garantir la sécurité des travailleuses, des travailleurs et des patients, comme les tests de dépistages fréquents, la réaf-

fection à d'autres tâches pour les non-vaccinés, les protocoles et le respect des gestes barrières, le port des EPI, etc.

Enfin, François Legault réfléchit déjà à une possible imposition de la vaccination pour les travailleurs et travailleuses de l'éducation. Le problème lorsqu'on impose des mesures, c'est qu'on risque fort de créer une résistance proportionnelle à la force employée. On ouvre également une brèche inquiétante sur l'utilisation de telles mesures dans l'avenir.

Nous souhaitons donc que nos dirigeants poursuivent la mise en place de mesures alternatives pour les per-

sonnes non vaccinées tout et continuant d'informer adéquatement la population afin de convaincre un maximum de personnes d'opter volontairement pour cette mesure de protection.

Dans la situation actuelle, seule cette façon de faire permettra de conserver la collaboration et la cohésion au sein des services publics, celles-ci sont selon nous, primordiales pour sortir de cette crise!

## Le 28 septembre : Rencontre d'information des nouvelles et nouveaux membres du SEHR (CSQ)

*Vous êtes nouvellement membre du SEHR? Nous vous invitons, comme nous le faisons chaque année, à participer à une rencontre ayant pour objectif de vous familiariser avec les différents aspects de la profession enseignante.*

Tous les sujets y sont abordés : avantages en lien avec la convention collective (contrats, suppléance, engagement à la leçon, liste de priorité), droits parentaux, structure et organisation d'un syndicat, droit à l'assurance-emploi. Les officiers syndicaux seront disponibles pour répondre à vos questions. Traditionnellement, la rencontre se tenait en présentiel de 16h30 à 21h, et un souper était servi aux nouveaux/nouvelles au courant de la soirée. Cette année, la formule reste à déterminer selon l'évolution de la pandémie. Le présentiel sera toutefois privilégié.

### Nous contacter

#### Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ)

670, boulevard du Séminaire Nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853  
1 800 567-6853

Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org)

Site Web : [www.sehr-csq.qc.ca](http://www.sehr-csq.qc.ca)

#### Horaire :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h  
(vendredi : 15h45)

Réservez dès maintenant votre place en téléphonant au bureau du SEHR ou par courriel au [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org). La date limite d'inscription est le lundi 13 septembre 2021 à 16 h 30.

Nous limitons le nombre de participants à 15 pour favoriser les échanges et nous permettre de répondre à toutes vos questions. Il est à noter que les mesures sanitaires seront respectées lors de cette rencontre. De plus, si le nombre d'inscriptions le justifie, une deuxième rencontre pourrait être organisée.

Ces échanges sont toujours fort appréciés des participantes et participants. C'est notre façon de vous souhaiter la bienvenue dans nos rangs!